



CONFORTEMENTS DIGUES ET DEVERSOIRS

Dossier de presse fin de chantier

9 novembre 2021

Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) a porté un projet de confortements de digues et déversoirs, inscrit dans le cadre du plan d'actions de prévention contre les inondations des Basses plaines de l'Aude.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 4 avril 2014 au 5 mai 2014 et d'un arrêté de déclaration d'utilité publique pris par le Préfet de l'Aude en janvier 2015.

Les travaux ont été réalisés en 3 tranches, dont l'exécution s'est déroulée :

- **En 2020 : Tranches 1 et 2, sur les communes de Cuxac d'Aude et de Coursan**
 - o *Secteur Gailhousty-Bourgade en rive gauche d'amont Coursan ;*
 - o *Rive gauche en aval de Cuxac ;*
 - o *La Grange – Coursan rive droite en amont de Coursan ;*
 - o *La Carbone rive droite en aval de Coursan.*

- **En 2021 : Tranche 3, sur les communes de Narbonne, Cuxac d'Aude et Coursan**
 - o *Entre le déversoir 1952 et le déversoir du Prat du Raïs.*



UNION EUROPÉENNE



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MAITRE D'OUVRAGE : LE SYNDICAT MIXTE DU DELTA DE L'AUDE

Le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude, créé fin 2005, regroupe aujourd'hui les 3 EPCI du Delta de l'Aude : le Grand Narbonne, la Domitienne et Sud Hérault.



Il a pour objectif « la réalisation d'études et de travaux de protection, de restauration et d'entretien de cours d'eau, zones humides, canaux et de tout ouvrage, en vue de limiter les dégâts liés aux inondations et d'améliorer la qualité et la richesse des milieux aquatiques ».

Le groupe **BRL** assiste le maître d'ouvrage et assure la maîtrise d'œuvre des travaux, avec sa filiale **BRL Ingénierie**.

APPUI TECHNIQUE : SMMAR EPTB DU BASSIN DE L'AUDE



BUDGET GLOBAL DES TRAVAUX

TRANCHES 1 ET 2 :

3 641 796 €HT

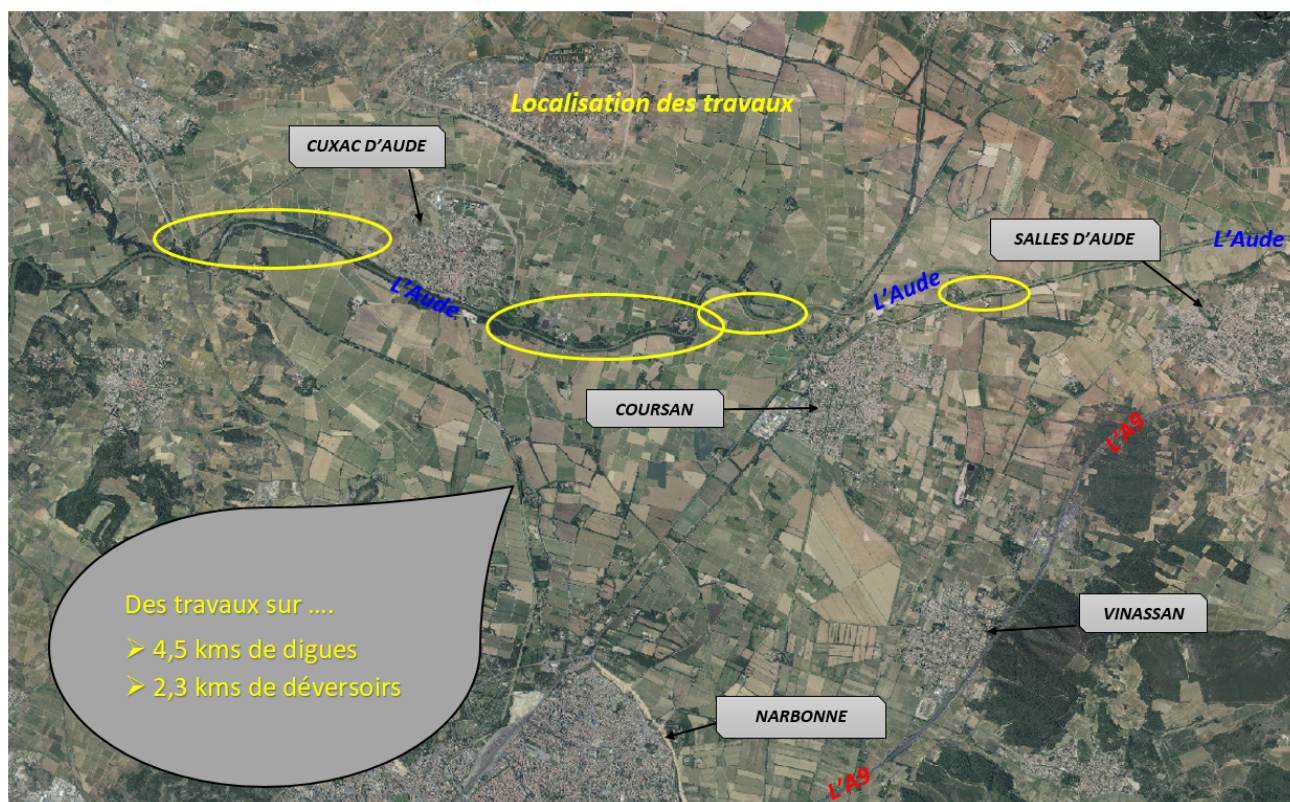


TRANCHES 3 :

1 938 615 €HT

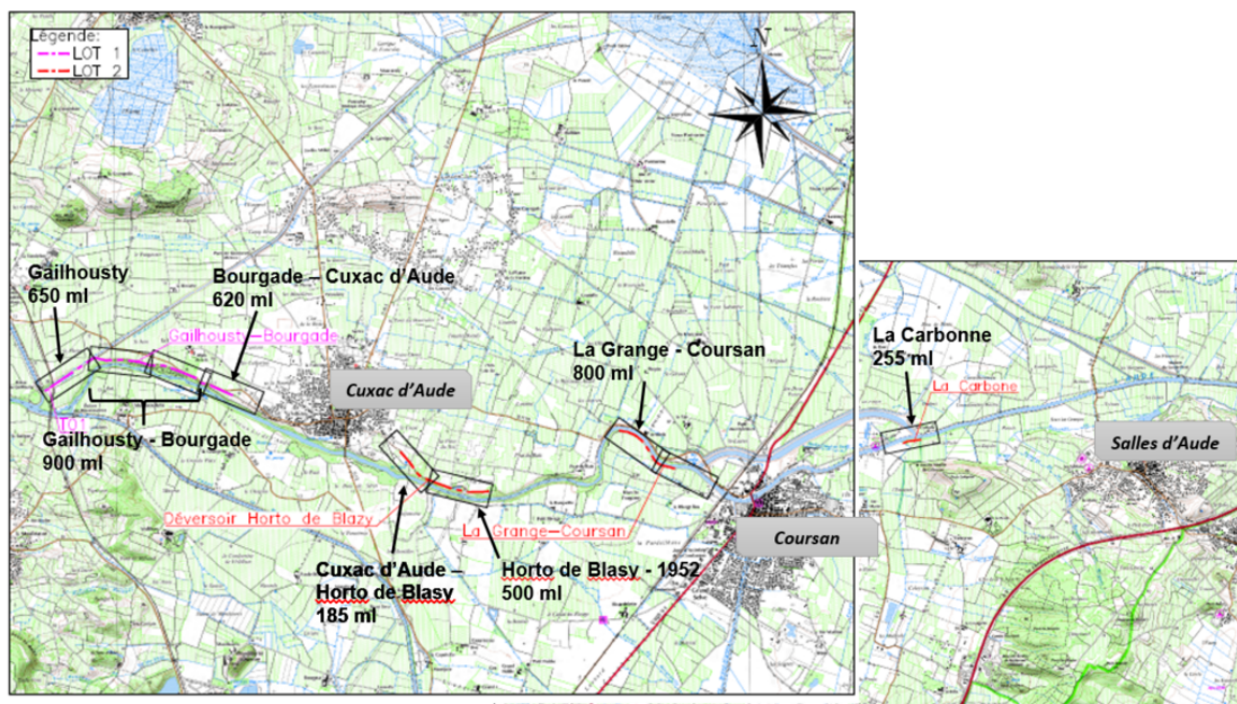


L'objectif de l'opération est d'assurer un fonctionnement contrôlé du fleuve dans la basse plaine de l'Aude, par la pérennisation du système de protection historique qui régule l'écoulement de l'Aude en crue en aval du seuil de Moussoulens. Il a consisté principalement à conforter les endiguements existants vis-à-vis des risques de rupture, et à assurer le fonctionnement correct des déversoirs de sécurité.



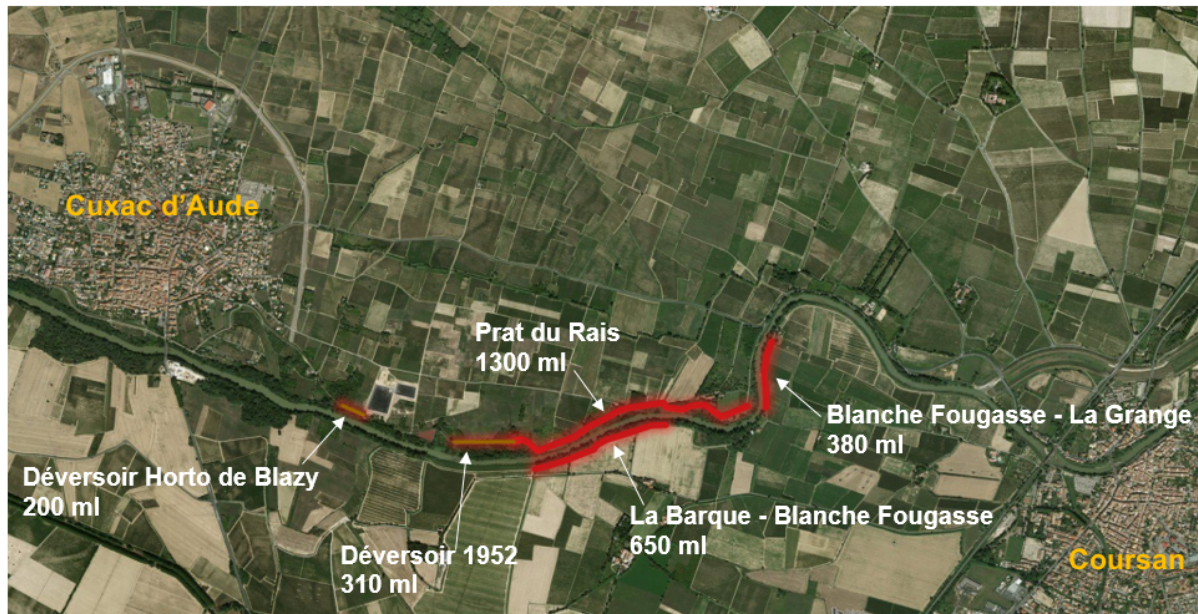
LES TRAVAUX

Tranches 1 & 2 : entre l'ouvrage de prise du Gailhousty sur le canal de jonction en amont, et la confluence du chenal de Coursan et de l'Aude en aval
=> de 01/2020 à 11/2020



Tranche 3 : en rive gauche pour le tronçon de digue reliant les déversoirs 1952, tronçon « Prat du Rais », et pour les déversoirs Horto de Blazy et 1952 ; en rive droite, de l'amont vers l'aval, le tronçon « La Barque-Blanche Fougasse », et le tronçon « Blanche Fougasse-La Grange »

=> de 01/2021 à 10/2021



Les travaux sur les trois tranches ont été assurés par le Groupement Cazal/Lavoye (Cazal/Lavoye/Philip. Frères pour la tranche 3)



Sécurité du chantier

Des consignes travaux en phase crues ont été rédigées afin d'être immédiatement réactif, maître d'ouvrage et entreprise, dans la gestion et la mise en sécurité du chantier par l'appui :

- De vigilances Météo France ;
- De vigilances « Vigicrues » ;
- D'astreinte.

L'entreprise a réalisé des tronçons de digues de 50 mètres maximum sur les trois tranches de travaux, et les matériaux ont été stockés à proximité immédiate afin de pouvoir refermer rapidement en cas d'annonce d'un évènement.

Le chantier n'a connu aucune situation d'urgence relevant des consignes crues mais les divers confinements liés à la Covid 19.

Description des travaux

Les zones concernées par le confortement des digues se situent sur les terrains riverains :

- en lit majeur du fleuve Aude sur les communes de CUXAC-D'AUDE et de COURSAN ;
- en lit mineur sur les confortements de berge sur la commune de COURSAN.

Les travaux doivent répondre à deux problématiques mises en exergue pour ces tronçons de digue :

- Une problématique de confortement ou déplacement des digues ;
- Une problématique d'érosion superficielle.

Les travaux intègrent également le ragréage du béton des déversoirs, et la création de piste coté aval des déversoirs.

Digues tranches 1, 2 et 3

- opérations initiales de débroussaillage et de déboisement des emprises de terrassement, puis interventions ponctuelles en fonction des besoins ;
- décapage des emprises de terrassement et enlèvement/valorisation des végétaux, blocs, débris et déchets divers ;
- terrassements nécessaires à la constitution des ouvrages de protection en remblais :
 - soit par la construction de nouveaux endiguements en remblais compactés sur les tronçons où une digue neuve doit être créée en parallèle de l'ouvrage existant;
 - soit par le confortement des digues existantes après démantèlement et reconstitution en lieu et place selon un profil stable et circulaire ;
- protection de certains tronçons de digues contre les phénomènes de faible surverse et d'érosion potentielle par mise en œuvre de nappe tridimensionnelle bitumineuse et de natte coco biodégradable ;
- protection de la totalité des talus de digues par mise en œuvre systématique d'un grillage anti animaux fouisseurs ;
- création d'une piste en terre en pied de part et d'autre de la digue ;
- réalisation d'une piste de circulation sommitale avec couche de grave ;
- raccordement aux ouvrages existants (déversoirs) ;
- confortement de berge par technique minérale et végétale.

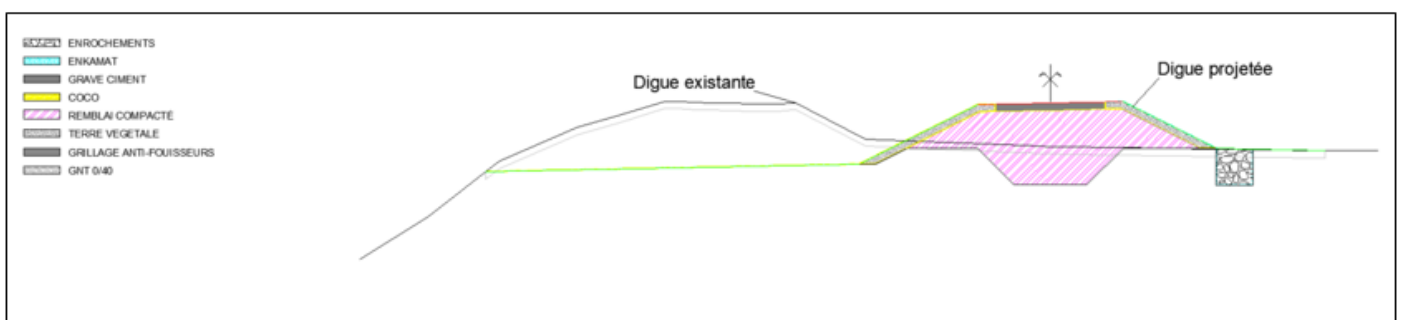


Figure 1 : Exemple de profil de confortement de digue en parallèle de celle existant

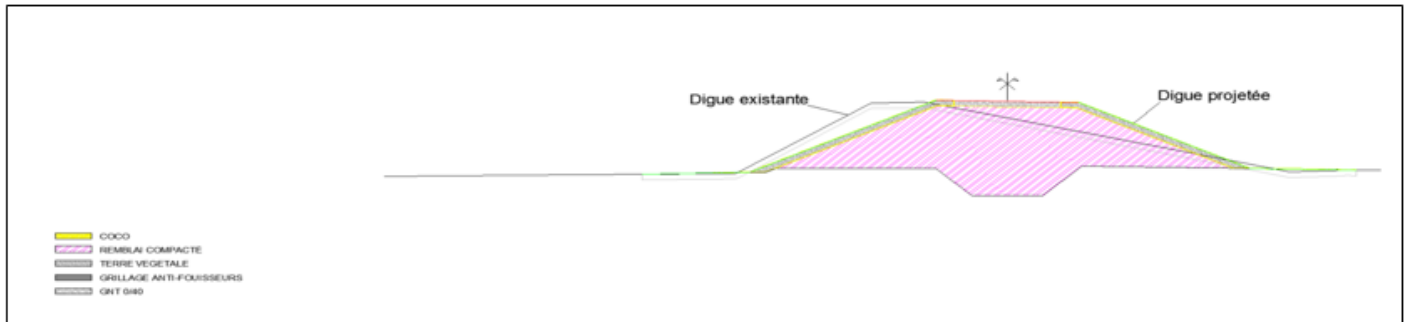


Figure 2 : Exemple de profil de confortement de digue en lieu et place

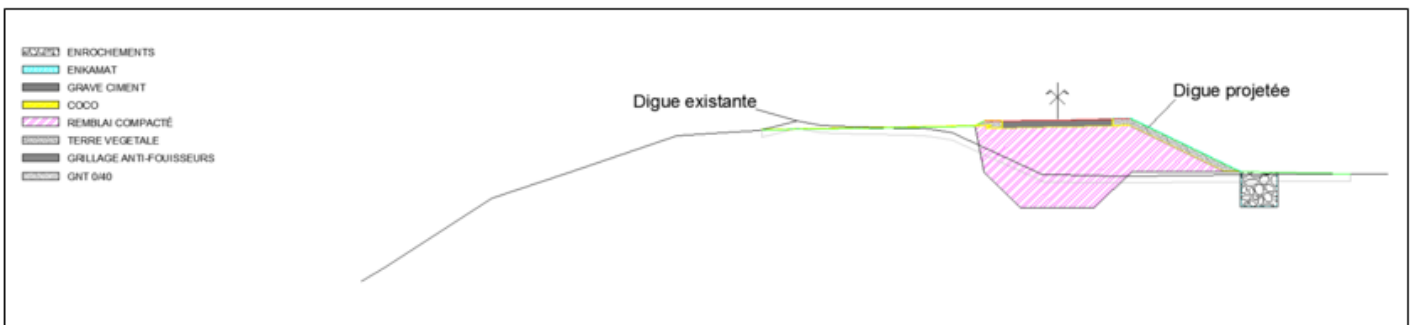


Figure 3 : Exemple de profil en épaulement de la digue existant

Limitation de l'érosion superficielle

Pour limiter l'érosion superficielle, et compte tenu des faibles contraintes sur les berges, une géo grille et/ou une nappe tridimensionnelle et/ou une natte coco a été mis en œuvre selon les secteurs.

Cet élément permet de limiter le lessivage de la terre végétale et des semences en cas de crue avant la reprise complète des végétaux.

Déversoirs rive gauche «Horto de Blazy» et «1952», tranches 1 & 2

- le débroussaillage et le déboisement sélectif des surfaces entre chaque ouvrage déversoir et la berge de l'Aude ;
- l'arase de vestiges d'anciennes digues entre les déversoirs et la berge du fleuve.

Déversoirs en rive gauche : tranche 3

- raccordement de la nouvelle digue aux murs bajoyers des ouvrages existants ;
- ragréage du béton sur les parements amont et aval et sur la crête ;
- débroussaillage d'une bande d'environ 10 m à l'aval du déversoir ;
- création d'une piste en pied de déversoir, côté aval ;
- maintenance.

LE SMDA DANS LES BASSES PLAINES DE L'AUDE ...

Protection contre les inondations : un plan d'actions de 44 M€ intégré dans le Plan de Prévention des inondations (PAPI) du bassin de l'Aude

L'Aude connaît des crues très importantes, tant en débit de pointe qu'en volume, du fait de la superficie de son bassin versant placé en partie sous influence méditerranéenne et océanique.

Dans la basse vallée, la faible pente du cours d'eau entraîne une diminution de la capacité de transit et des inondations. Dans la région des basses plaines de l'Aude, la forme particulière du lit, édifié « en toit » par le processus d'alluvionnement, entraîne des **submersions de plusieurs mètres de hauteur** lors des débordements, et empêche le retour de l'eau vers la rivière, ce qui constitue un facteur aggravant des dégâts.

Les dommages annuels moyens ont été estimés à plus de 3 millions d'euros mais peuvent pour certaines crues, atteindre des valeurs bien supérieures : près de 8 millions d'euros en 1977, 23 millions d'euros en 1930 et **53 millions d'euros** pour la seule commune de **Cuxac d'Aude, en novembre 1999**.

Ces inondations constituent donc une **menace pour la sécurité des populations (5 victimes à Cuxac d'Aude pour la crue de 1999)** et une entrave au développement économique : cette situation a conduit le **Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)**, en relais de l'AIBPA, à se porter Maître d'Ouvrage de la réflexion et des travaux relatifs à la prévention et à la protection contre les inondations dans les Basses Plaines de l'Aude.

Par décision à l'unanimité de son conseil syndical du 21 avril 2006, **le SMDA a approuvé un parti d'aménagement estimé à 44 M€**, répondant aux objectifs fixés par la feuille de route rédigée avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD) le 20 avril 2006, à savoir offrir les meilleures garanties vis à vis de la sécurité des personnes et du coût de mise en œuvre.

Il s'intègre dans le **Plan d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) du bassin versant de l'Aude** pour la période **2006-2013**, signé le 12 juillet 2006, qui rassemble plusieurs porteurs de projets, notamment l'Etat et ses établissements publics, les syndicats de bassins et les communes, sous la coordination du **Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières du département de l'Aude (SMMAR)**.

Dans cette continuité, un PAPI 2 a été signé pour assurer la suite des travaux, dont l'échéance est pour la fin de l'année 2022 qui marquera le terme de ce plan d'action.

Les futurs travaux de protection contre les inondations à réaliser seront inscrits au **Plan d'Actions de Prévention contre les Inondations 3, dont le démarrage prévisionnel est à fin 2022, début 2023**.

LES ACTIONS DU PAPI 1 AUDE : en jaune celles portées par le SMDA

Axes	Actions	Maitres d'ouvrages
Axe 1 : Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information	Action 1.1 Repères de crues	Communes
	Action 1.2 Communication	SMMAR
	Action 1.3 Conservatoire de la mémoire du risque inondation	
Axe 2 : Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte	Action 2.1 Densification du réseau général hydro pluviométrique	Etat
	Action 2.2 Définition d'indicateurs de risque pluviométriques pour les bassins versants de petites tailles (Cesse, Orbieu, Salz,...)	Etat/SPC/SCHAPI
	Action 2.3 Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (Cuxac d'Aude, Coursan...)	Communes
Axe 3 : Elaboration et amélioration des Plan de Prévention des Risques et mise en œuvre de la mesure de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantées dans les zones à risque	Action 3.1 Poursuite de l'élaboration et de l'approbation des PPRI	Etat
	Action 3.2 Diagnostic du bâti en zone inondable	Etat/Collectivités
	Action 3.3 Travaux de mise en sécurité de l'habitat	Collectivités/Privés
	Action 3.4 Délocalisation des constructions en zone de risque fort	Etat
Axe 4 : Action de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées	Action 4.1 Restauration des affluents de l'Aude	EPCI
	Action 4.2 Restauration du fleuve Aude	EPCI/Etat
	Action 4.3 Rétablissement des zones naturelles d'expansion des crues	SIAH Jourre / COT / Orbieu / Minervoies / SIAHBAD
	Action 4.4 Recherche et réalisation de retenues	EPCI de bassins
	Action 4.5 Confortement de digues et déversoirs de Moussoulens à la Carbone	SMDA
	Action 4.6 Ressuyage des terres	
Axe 5 : Amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisée des lieux densément habités	Action 5.1 Mise en transparence des ouvrages en remblai à Sallèles d'Aude	VNF et RFF
	Action 5.2.1 Protection rapprochée des lieux habités de Cuxac d'Aude par l'édification de digues	SMDA
	Action 5.2.2 Protection rapprochée des lieux habités de Cuxac d'Aude par l'aménagement du canal de Gailhousty	
	Action 5.3 Mise en service du chenal de Coursan	
	Action 5.4 Confortements des berges de l'Aude au droit d'enjeux	
	Action 5.5 Protection rapprochée des lieux habités sur le bassin versant amont des Basses Plaines de l'Aude	SIAH Jourre / COT / Orbieu / Minervoies / SIAHBAD

Objet du présent dossier